

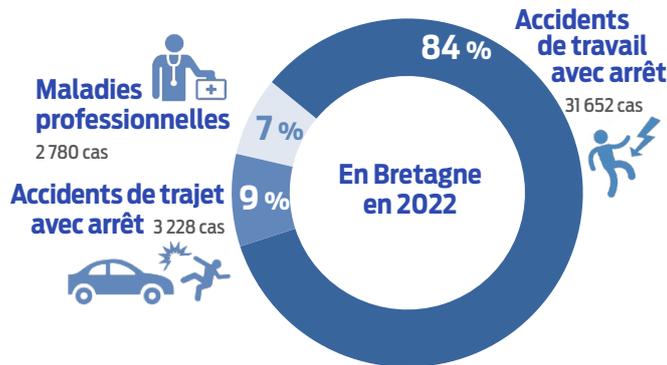
Santé au travail en Bretagne

Le régime général en 2022



Source : Carsat Bretagne 2022, exploitation ORS Bretagne.

Les 3 catégories de sinistres



Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

À noter : L'évolution des données de sinistralité présentées ci-dessous est à interpréter avec prudence. Les données 2022 sont soumises aux restrictions d'interprétation exposées, dans le rapport annuel 2022 de l'Assurance Maladie, au paragraphe « Le décrochage des données 2022 par rapport aux séries historiques » p.97. À ces restrictions, s'ajoute toute la prudence qui est de mise pour les années relatives à la pandémie COVID-19 et le recours massif au chômage partiel, sans oublier la mise en place de la DSN et la montée en charge des déclarations. **Et, il est instamment demandé au lecteur de ne pas donner d'interprétation structurelle aux évolutions qu'il pourrait être tenté de calculer lui-même, cf. respectivement pages 95 et 100 du rapport précité.**

Des accidents du travail plus fréquents en Bretagne avant la pandémie

Plus de 31 650 accidents du travail avec arrêt (AT) ont été recensés en 2022 en Bretagne chez les salariés bretons du régime général, soit un nombre inférieur de -4 000 AT par rapport à l'année précédente.

- 34 % concernent des femmes.
- Trois AT sur dix (30 %) concernent les moins de 30 ans.
- Le secteur de la construction (61,8 AT pour 1 000 salariés) est près de 2 fois plus touché par les AT que l'ensemble des salariés (tous secteurs confondus).

Une moindre fréquence des accidents de trajet en Bretagne avant la pandémie

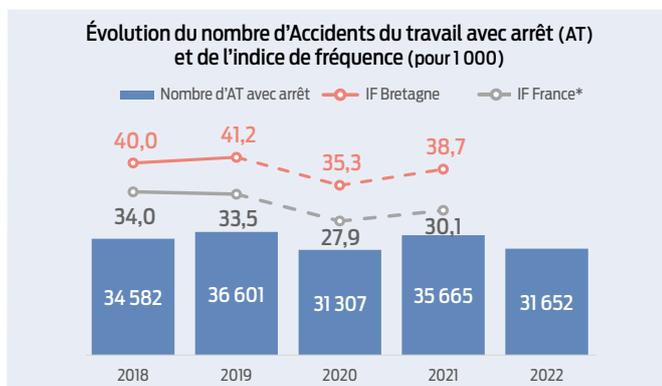
Avec 3 228 accidents de trajet (TJ) en 2022, la Bretagne affiche une baisse du nombre d'accidents de trajet avec arrêt de -351 TJ chez les salariés bretons du régime général par rapport à l'année précédente.

- Ils concernent les femmes (49 %) et les hommes (51 %), à part égale.
- Deux accidents de trajet sur cinq (44%) concernent les moins de 30 ans.
- Les activités de services administratifs et de soutien avec 6 accidents de trajet avec arrêt pour 1 000 salariés, sont les plus accidentogènes (+ 74 %).

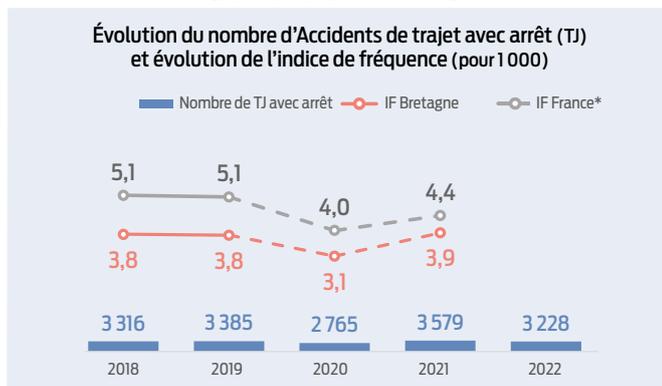
Une fréquence nettement plus élevée des maladies professionnelles en Bretagne avant la pandémie

Au total, 2 780 maladies professionnelles (MP) ont été dénombrées en 2022 dans la région, soit une diminution de -222 du nombre de MP chez les salariés bretons du régime général par rapport à l'année précédente.

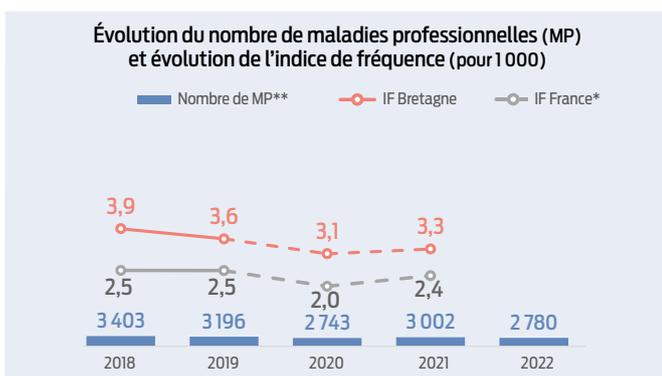
- 53 % des MP concerne des femmes.
- Les 40-59 ans représentent près des ¾ des MP (74 %).
- Le secteur de l'industrie (5,6 MP pour 1 000 salariés) est 2 fois plus touché que l'ensemble des salariés.
- 89 % des MP indemnisées sont des troubles musculosquelettiques (TMS). Cette part atteint 96 % si le calcul est effectué en rapportant le nombre de TMS (n=2 485) à l'ensemble des MP pour lesquelles la pathologie a été renseignée.



Sources : Carsat Bretagne, CNAM/DRP, exploitation ORS Bretagne. *IF France non calculé en 2022.



Sources : Carsat Bretagne, CNAM/DRP, exploitation ORS Bretagne. *IF France non calculé en 2022.



Sources : Carsat Bretagne, CNAM/DRP, exploitation ORS Bretagne. *IF France non calculé en 2022, ** Indemnisées (MP tableau, MP complémentaire et MP hors tableau).

Santé au travail en Bretagne

Faits marquants

En 2022, plus de 938 552 salariés dépendent du Régime Général et 37 660 sinistres ont été indemnisés.

Parmi les 3 catégories de sinistres, ce sont les maladies professionnelles qui entraînent le plus fréquemment des nouvelles IPP (26 %) devant les accidents de trajet (3 %) et les accidents de travail (2 %). Cette hiérarchie est d'autant plus accentuée pour les nouvelles IPP les plus invalidantes : 10,6 % des MP ont entraîné une IPP supérieure à 10 %, 0,7 % des TJ et 0,6 % des AT.

À noter : Les données de sinistralité présentées ci-contre sont à interpréter avec prudence. Les données 2022 sont soumises aux restrictions d'interprétation exposées, dans le rapport annuel 2022 de l'Assurance Maladie, au paragraphe «Le décrochage des données 2022 par rapport aux séries historiques» p.97.

Définition

Indice de fréquence : c'est le rapport du nombre d'événements pour 1 000 salariés.

Données générales

Régime général	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de salariés	864 657	888 805	886 137	921 787	938 552
Accident du travail avec arrêt	34 582	36 601	31 307	35 665	31 652
Indice de fréquence	40,0	41,2	35,3	38,7	nd
Nouvelles IPP* <10%	691	269	93	728	573
Nouvelles IPP* >10%	359	142	25	276	195
Décès	22	41	26	28	40
Accident de trajet avec arrêt	3 316	3 385	2 765	3 579	3 228
Indice de fréquence	3,8	3,8	3,1	3,9	nd
Nouvelles IPP* <10%	77	50	16	90	65
Nouvelles IPP* >10%	43	29	5	38	23
Décès	10	10	11	8	11
Maladies professionnelles**	3 403	3 196	2 743	3 002	2 780
Indice de fréquence	3,9	3,6	3,1	3,3	nd
Nouvelles IPP* <10%	534	275	33	448	418
Nouvelles IPP* >10%	266	120	19	313	296
Décès	14	8	10	14	8

Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

nd : données non disponible en 2022, voir remarque introductive page précédente et ci-contre.

*IPP : Incapacité partielle permanente. **MP indemnisées (MP tableau, complémentaire et hors tableau).

Données par grand secteur d'activité* en 2022

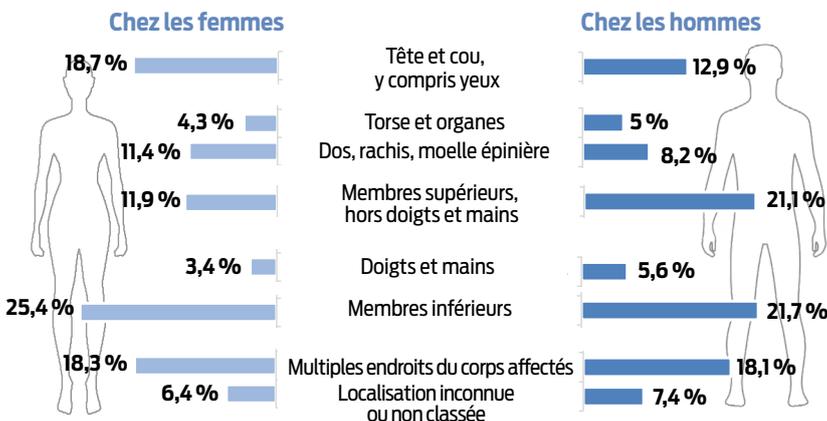
Régime général	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Hébergement et restauration	Activités de services	Total*
Nombre de salariés	166 359	85 476	254 035	432 223	938 093
Part des salariés	17,7 %	9,1 %	27,1 %	46,1 %	100,0 %
Accident du travail avec arrêt					
Nombre d'AT	5 640	5 286	8 826	11 885	31 637
Part des AT	17,8 %	16,7 %	27,9 %	37,6 %	100,0 %
Indice de fréquence	nd	nd	nd	nd	nd
Accident de trajet avec arrêt					
Nombre de TJ	529	149	941	1 609	3 228
Part des TJ	16,4 %	4,6 %	29,2 %	49,8 %	100,0 %
Indice de fréquence	nd	nd	nd	nd	nd
Maladies professionnelles**					
Nombre de MP	924	397	668	783	2 772
Part des MP	33,3 %	14,3 %	24,1 %	28,2 %	100,0 %
Indice de fréquence	nd	nd	nd	nd	nd

Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

nd : données non disponible en 2022, voir remarque introductive page précédente et ci-dessus.

*Secteurs selon la Nomenclature d'activités française (NAF) hors agriculture. **MP indemnisées (MP tableau, complémentaire et hors tableau).

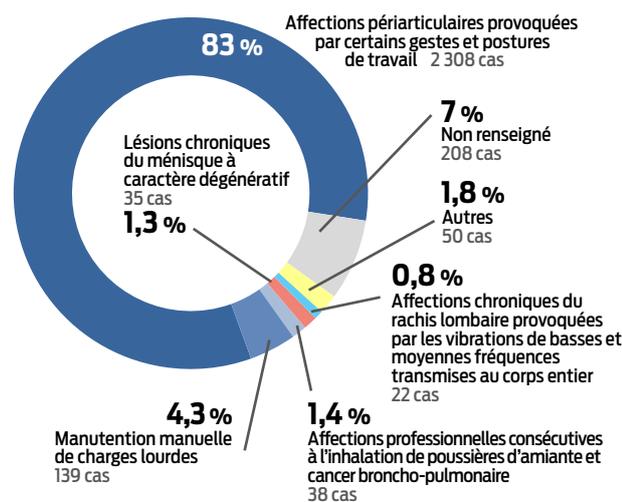
Les AT avec arrêt selon le siège des lésions* en 2022



Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

*Le siège des lésions n'est décrit pour les At ayant entraîné un arrêt d'au moins 4 jours.

Les maladies professionnelles indemnisées selon la pathologie* en 2022



Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

Les maladies à caractère professionnel (« Quinzaines MCP ») en 2022

Plus de 1 200 salariés du régime général vus en consultation par les médecins du travail au cours des 2 quinzaines

